



Contrat de travail - période d'essai - démission

Par Yoyo1230

Bonjour,

J'ai besoin d'un petit coup de pouce, vous allez me dire ah mais attend tu abuses ta demande d'essai d'hier c'est vrai... Mais, je pose tout de même ma question ici dans ce forum.

Je m'explique, j'occupe un poste dans le privé, j'ai signé une première période d'essai du 01 août 2023 au 01 décembre 2023 de 4 mois qui a été renouvelée une seconde fois fin novembre 2023 pour une nouvelle durée de 4 mois.

Ma candidature a été retenue sur un poste ailleurs et du coup j'ai envoyé ma démission par mail auprès de l'entreprise après les avoir eu au téléphone pour les tenir informés (le 02/01/2024) (mais comme on le sait tous... Personne n'est content) donc pour l'instant je n'ai pas de réponse. Que faire si ensuite on ne me donne pas de nouvelles sachant que de base si je ne me trompe pas en période d'essai la fin de mon délai de prévenance est de 48H non ?

(j'ai demandé dans mon courrier à finir le 31 Janvier 2024 malgré tout puisque je suis gentil... et que mon futur contrat débute le 05/02/2024 dans l'autre boîte)

Par janus2

Bonjour,

En période d'essai, vous ne démissionnez pas mais vous rompez votre période d'essai. Il n'y a pas de préavis mais un délai de prévenance.

Il peut être important d'utiliser les bons mots...

Par Yoyo1230

Bonjour Janus2 c'est vrai vous avez raison. Je modifie tout ce suite ce mot qui n'est pas à sa place.